



Lyon, le 4 mai 2021

Objet Compte-rendu de la réunion d'information sur l'éclairage public à détection sur les quartiers Monplaisir et Bachut

Présent.e.s :

Sylvain Godinot, élu Ville de Lyon à la Transition écologique et au Patrimoine,

Valérie Roch, élue du 8^{ème} arrondissement, référente du quartier Bachut-Transvaal,

Christophe Lesueur, élu du 8^{ème} arrondissement à l'urbanisme,

Thierry Marsick, Directeur de l'Eclairage Urbain

25 personnes présentes (conseils de quartier, riverains,...).

➤ **Intervention S. Godinot :**

L'objectif de cette réunion était d'informer les habitants sur le dispositif d'éclairage public à détection. Testé longuement sur Monchat et le 5^{ème} arrondissement notamment, il a déjà fait ses preuves pour la Ville de Lyon. Il est aujourd'hui élargi sur les périmètres du quartier de Monplaisir et l'avenue Berthelot (quartier de Bachut), mais aussi dans le 9^{ème} arrondissement.

➤ **Intervention de T. Marsick :**

Référer au support de présentation.

Une première expérimentation a été menée avec l'INSA de Lyon. Nous avons aujourd'hui une très bonne acceptabilité de ce type de solutions.

Constat : Depuis plus de 10 ans, on éclaire pour personne pendant 90% du temps.

Le dispositif d'éclairage à détection comporte deux types de dispositif :

- Eclairage à détection, grâce auquel, on diminue de 70% la consommation de l'énergie. On amorti le coût de cette installation en 3 ans.
- Eclairage à gradation sur des axes un peu plus circulés. Il s'agit d'un dispositif moins intéressant puisqu'on arrive seulement à 20% d'économie d'énergie et on amortit le système en 10 ans.

Sur le 8^{ème}, l'idée est d'installer de la gradation (en jaune sur la carte) sur les grands axes et de la détection sur les petits axes (en rose sur la carte).

➤ **Question/Réponse :**

Question : Sur la rue du premier film, comment allez-vous procéder ?

Nous sommes en attente du projet de voirie pour réintégrer le dispositif sur la rue du premier film. Les luminaires seront mis en place à l'occasion des travaux. Il sera possible d'avoir une présentation de ce projet particulier en conseil de quartier. La Commission voirie et végétalisation de début mai va entre autre traiter ce sujet.

Question : L'éclairage à détection concerne les voies de circulation et les parcs ? Notamment les parcs lumière, square du docteur Biot, square Berchet ?

Pour les parcs, il s'agit d'un autre projet en cours de réflexion. On met en œuvre de la détection de présence mais il ne s'agit pas tout à fait la même technologie que l'on emploie sur les parcs. Un arrêté vient de compléter le code de l'environnement qui amène à éteindre les parcs fermés. Il s'agit d'un travail que l'on doit mener en concertation avec les mairies d'arrondissement. Il faudra adapter l'éclairage en fonction de son ouverture et sa fréquentation.

Sur l'institut lumière, il y a besoin d'un minimum d'éclairage. S'il y a un problème de squat, on peut tout à fait programmer d'éteindre les éclairages, en prenant en compte l'éclairage municipal.

Question : Lorsque vous parlez d'éclairage à détection, est-ce que lorsque le luminaire est éteint, il fait noir complet ?

Non il ne s'agit pas d'un noir complet. Nous mettons en place une lumière plutôt tamisée mais pas noir complet. La baisse de luminosité sera définie rue par rue. Le niveau normatif du piéton, selon la norme européenne d'éclairage est en moyenne de 40 à 50% de moins que pour les voitures.

L'objectif étant de voir et d'être vu, le paramétrage ne se fait que pour les véhicules allant à une certaine vitesse donc il ne sera pas possible d'être détecté en tant que cycliste, sauf à aller très vite.

Sur Montchat, la même question avait été posée. Aujourd'hui, on a plutôt des critiques sur l'éclairage trop important.

Pour les piétons, l'éclairage ne les détecte pas et reste au niveau qui leur correspond. Dans les expérimentations menées depuis 2009, on s'est posé la question de faire un niveau de détection du piéton mais cela pose la question de la qualité de service et de son coût.

L'idée est de détecter les véhicules en entrées de rue, et on arrive toujours à 70% d'économie d'énergie. On a donc fait le choix d'avoir un niveau qui baisse un peu moins mais qui permet aux piétons de circuler de manière confortable.

Question : La gestion de cet éclairage est automatisée ? Quid du piratage ?

Des automates sont dans des armoires. Le serveur est sécurisé et informatisé.

Question : A qui faut-il s'adresser lorsqu'il y a des luminaires manquants ?

Vous pouvez vous adresser à Hubert Bécart, ou auprès des services de Thierry Marsick.